

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°37-2022-01021

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2022

## Sommaire

## Direction départementale des Territoires /

37-2022-01-12-00003 - AP modificatif CLE SAGE Cher aval (6 pages)

Page 3

## Direction départementale des Territoires

37-2022-01-12-00003

AP modificatif CLE SAGE Cher aval





ARRÊTÉ Nº 41 - 2022 - 01-12-00021

relatif à la modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Cher aval

## LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. François PESNEAU en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

**Vu** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Loire-Bretagne approuvé par le Préfet de la région Centre-Val de Loire, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, le 18 novembre 2015 ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 2205-25-9 du 25 janvier 2005, fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Cher aval, et chargeant le Préfet de Loir-et-Cher de suivre pour le compte de l'État la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 relatif à la composition des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Cher aval, modifié le 16 mars 2021;

**Considérant** que plusieurs membres de la commission locale de l'eau ont quitté les fonctions pour lesquelles ils ont été désignés, il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant du Cher aval ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher,

## ARRÊTE

### Article 1: Composition de la Commission Locale de l'Eau

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 sont remplacées par les dispositions suivantes :

Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher – 31 mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS CEDEX Téléphone: 02 54 55 73 50- Télécopie : 02 54 55 75 77

Site Internet: www.loir-et-cher.gouv.fr Messagerie: ddt@loir-et-cher.gouv.fr lloraires d'ouverture au public: 9h = 12h et 13h30 - 17h

## 1°) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (32 membres)

#### a) représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires :

#### Communes du Cher:

M. Serge PERROCHON Maire de Nohant-en-Graçay

#### Communes de l'Indre:

M. Alain MOREAU Maire-adjoint de Fontguenand

M. Philippe MÉTIVIER Maire de Vatan

M. Philippe JOURDAIN Maire de Val Fouzon

M. Hugues FOUCAULT Maire de Bretagne

M. Jean-Marc SEVAULT Maire de Villegongis

#### Communes d'Indre-et-Loire:

M. Pierre POUPEAU Maire de Chenonceaux

Mme Corinne BISSON Adjointe au Maire de Savonnières

M. Patrick DE FRIBERG Adjoint au Maire de Francueil

M. Ludovic DUBOIS Adjoint au Maire de Civray-de-Touraine

M. Claude ABLITZER Adjoint au Maire d'Azay-sur-Cher

#### Communes de Loir-et-Cher:

M. Pierre BARBE Maire de Saint-Loup-sur-Cher

M. Jean-François MARINIER Maire de Monthou-sur-Cher

M. Olivier RACAULT Maire de Faverolles-sur-Cher

M. Christian SAUX Maire de Châteauvieux

Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher 31 mail Fierre Charlot 41000 BLOIS CEDEN Téléphone: 02 54 55 73 50- Télécopie : 02 54 55 75 77

Site Internet : www.loir-et-cher.gouv.fr Messagerie : ddt@loir-et-cher.gouv.fr Horaires d'ouverture au publie : 9h - 12h et 13h30 - 17h

### b) représentants des régions :

### Conseil Régional du Centre-Val de Loire :

M. Philippe FOURNIE Conseiller régional, Vice-président du Conseil Régional

### c) représentants des départements :

#### Conseil Départemental du Cher:

M. Didier BRUGERE Vice-président du Conseil Départemental Conseiller départemental du canton de Dun-sur-Auron

#### Conseil Départemental de l'Indre :

M. Claude DOUCET Vice-président du Conseil Départemental Conseiller départemental du canton de Valençay

## Conseil Départemental d'Indre-et-Loire :

M. Vincent LOUAULT Conseiller départemental du canton de Bléré

### Conseil Départemental de Loir-et-Cher :

M. Philippe SARTORI Vice-président du Conseil Départemental Conseiller départemental du canton de Saint-Aignan

## d) représentant de l'Établissement public Loire :

M. Michel CONTOUR Conseiller départemental du Loir-et-Cher

### e) autres représentants :

#### Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry (Indre) :

M. Fabrice VAURY Maire de Chabris

## Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine (Indre-et-Loire) :

M. Lionel CHANTELOUP Conseiller municipal de Bléré

## Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (Loir-et-Cher) :

M. Bruno MARECHAL Maire de Villefranche-sur-Cher

> Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher = 31 mail Pierre Charlot - 41000 BLOIS CEDEX Téléphone: 02 54 55 73 50- Télécopie : 02 54 55 75 77 Site Internet: www.loir-et-cher.gouv.fr Messagerie: ddt@loir-et-cher.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : 9h – 12h et 13h30 - 17h

#### Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin du Cher Sauvage (Loir-et-Cher) :

Mme Françoise GILOT-LECLERC Présidente du SMIBCS, maire de Gièvre

#### Syndicat Mixte Nouvel Espace du Cher (Indre-et-Loire):

M. Marc MIOT Adjoint au Maire d'Azay-sur-Cher

#### Syndicat du Bassin du Nahon (Indre):

M. Joël RÉTY Président du Syndicat

#### Syndicat Mixte du Canal de Berry 41 (Loir-et-Cher) :

M. Thibaut GASC Président du Syndicat

## Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de l'Agglomération de Montrichard (Loir-et-Cher) :

M. Michel DUMONT-DAYOT Maire délégué de la commune de Bourré

#### Syndicat de la Vallée du Fouzon (Indre) :

M. Bernard MARCHAND Délégué du Syndicat

## Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois Amont (Indre) :

M. Romaric BOUVARD Membre du Syndicat

#### Tours Métropole Val de Loire (Indre-et-Loire) :

M. Régis SALIC Maire de Saint-Etienne-de-Chigny

## 2°) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres)

## a) représentants des Chambres d'Agriculture :

#### Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher :

Le Président de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher ou son représentant

## Chambre d'Agriculture de l'Indre :

Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ou son représentant

## b) représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Centre-Val de Loire :

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire ou son représentant

Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher = 31 mail Pierre Charlot = 41000 BLOIS CEDEX Téléphone: 02 54 55 73 50- Télécopie : 02 54 55 75 77

Site Internet : www.loir-et-cher.gouv.fr Messagerie : ddt@loir-et-cher.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : 9h – 12h et 13h30 - 17h

# c) <u>représentant de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire</u> :

Le Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire ou son représentant

# d) <u>représentants des associations syndicales de propriétaires ou représentants de la propriété foncière ou forestière</u> :

## Représentant des propriétaires :

Le Président de l'Association des Riverains de France ou son représentant

## Représentant de la propriété forestière :

Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre-Val de Loire ou son représentant

## e) <u>représentant des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du</u> <u>milieu aquatique</u> :

Le Président de l'Association régionale des Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique Centre-Val de Loire ou son représentant

## f) représentant des associations de protection de l'environnement :

#### France Nature Environnement Centre-Val de Loire :

Le Président de France Nature Environnement Centre-Val de Loire ou son représentant

## Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire :

Le Président du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire ou son représentant

## g) représentant des associations de consommateurs :

## Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir :

Le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Centre-Val de Loire ou son représentant

## h) représentant des producteurs d'hydroélectricité :

Le Président de l'Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire ou son représentant

### i) autres représentants :

## Agence Départementale du Tourisme de Touraine :

Le Président de l'Agence Départementale du Tourisme de Touraine ou son représentant

## Industries de carrières et matériaux de construction :

Le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Centre ou son représentant

## Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire :

Le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire ou son représentant

#### Représentant des loisirs nautiques :

Le Président du Comité Régional de Canoë-Kayak Centre-Val de Loire ou son représentant

Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher – 31 mail Pierre Charlot 41000 BLOIS CEDEX Téléphone: 02 54 55 73 50- Télécopie : 02 54 55 75 77

Site Internet : www.loir-et-cher.gouv.fr Messagerie : ddt@loir-et-cher.gouv.fr Horaires d'ouverture au public : 9h – 12h et 13h30 - 17h

### Représentant des irrigants :

Le Président de la Commission départementale des irrigants de Loir-et-Cher ou son représentant

#### Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher :

Le Président de l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher ou son représentant

#### 3°) Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (13 membres)

- la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
- le Préfet du Cher ou son représentant
- le Préfet de l'Indre ou son représentant
- la Préfète d'Indre-et-Loire ou son représentant
- le Préfet de Loir-et-Cher ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires du Cher ou son représentant
- la Directrice Départementale des Territoires de l'Indre ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires de Loir-et-Cher ou son représentant
- le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire ou son représentant
- le Directeur régional de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire ou son représentant
- le Directeur régional de l'Office Français de la Biodiversité du Centre-Val de Loire ou son représentant
- le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant.

#### **Article 2: Publication**

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, et mis en ligne sur les sites Internet <a href="https://www.cher.pref.gouv.fr">www.cher.pref.gouv.fr</a>, <a href="https://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr">www.indre-et-loire.pref.gouv.fr</a> et <a href="https://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr">www.loir-et-cher.pref.gouv.fr</a> ainsi que sur le site GEST'EAU : <a href="https://www.gesteau.eaufrance.fr">www.gesteau.eaufrance.fr</a> et le site du S.A.G.E. : <a href="https://www.sage-cher-aval.fr">www.sage-cher-aval.fr</a>.

## Article 3: Exécution

Les Secrétaires généraux des Préfectures du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire ainsi que les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à chacun des membres de la Commission Locale de l'Eau.

Fait à Blois, le 12 JAN. 2022

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général,

Nicolas HAUPTMANN

Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher = 31 mail Pierre Charlot = 41000 BLOIS CEDEX
Téléphone: 02 54 55 73 50- Télécopie : 02 54 55 75 77

Site Internet: www.loir-et-cher.gouv.fr Messagerie: ddt@loir-et-cher.gouv.fr Horaires d'ouverture au publie: 9h - 12h et 13h30 - 17h